Image not found or type unknown

Indemnisation suite accident du travail

Par **skoti**, le **13/01/2015** à **14:05**

En date du 11 septembre, j'ai été victime d'un accident de travail au bureau (tombée suite à cause de fils informatiques qui traversaient le bureau) fracture du ménisque, arrêt 3 mois et 3 semaines. Aujourd'hui, j'ai repris mon poste, mais j'ai toujours des douleurs dans le genou. Pas de chirurgie à ce jour. Puis-je bénéficier d'une indemnisation ? comment dois-je procéder ?

Merci

Par **trennec**, le **21/02/2015** à **16:29**

Bonjour,

Il faut demander à votre employeur public la reconnaissance de votre accident en accident du travail. S'il est reconnu comme tel, l'ensemble de vos frais seront pris en charge par l'employeur public. Il y a une procédure particulière à mettre en oeuvre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés